



CTA du 06 novembre 2018

Madame le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Suite à l'agression d'une collègue dans l'académie de Créteil, la violence dans les établissements scolaires a occupé l'actualité de ces dernières semaines. Logiquement, notre ministre a annoncé un plan d'actions pour la protection de l'école. Le plus révélateur dans cette tragique histoire reste quand même le hashtag #pasdevague où de nombreux collègues ont fait état de leur vécu face aux violences et incidents dans les établissements scolaires. Nombreux sont ceux qui témoignent d'omerta au sein de l'éducation nationale. Le SNALC, le SNE et le SPLEN-SUP les rejoignent complètement sur ce point. En effet, dans notre déclaration liminaire pour le CTA du 17 janvier 2017, deux ans plus tôt, nous faisons déjà état de la dégradation du climat scolaire au sein même de notre académie. Depuis rien n'a changé, cette dégradation s'accroît. Nous constatons que les collègues sont toujours plus nombreux à nous signaler des incidents notamment d'agression verbale de la part d'élèves voire de parents d'élèves. Ils nous interrogent systématiquement sur la procédure à suivre pour que ces incidents soient reconnus et sanctionnés. Nos collègues précisent encore et toujours que les rapports d'incidents restent sans suite et qu'il devient très difficile de faire reconnaître à leur hiérarchie les comportements problématiques de certains élèves. En 2017, nous avons même fait remarquer que ces signalements ne relevaient pas uniquement des établissements à réputation difficile, autrefois appelés « sensibles » ou « violents » mais émanaient d'autres établissements parfois totalement inattendus, c'est toujours le cas aujourd'hui. Ce qui inquiétait déjà le SNALC, le SNE et le SPLEN-SUP, il y a deux ans, c'était la convergence des témoignages pointant une volonté délibérée de minimiser les incidents et sur cette question, force est de constater que jusqu'à aujourd'hui rien n'a bougé. Nous rappelons encore une fois que la protection des agents publics dans l'exercice de leurs fonctions est une obligation légale. Nous rappelons à nouveau qu'il existe déjà un logiciel spécifique pour référencer ces actes dans le temps. Cette application s'appelle "FAITS". Elle est destinée à enregistrer et transmettre tous les faits préoccupants (événements graves, phénomènes de violence) d'un établissement scolaire et elle permet d'en assurer le suivi. Nous doutons toujours fortement de l'utilisation de ce logiciel dans les établissements. Nous demandons à nouveau, Madame le Recteur, que la légitime autorité des adultes et surtout des professeurs soit affirmée au niveau des établissements. Face à ces incidents, nous souhaitons toujours que chacun assume ses responsabilités afin de permettre à tous les élèves et tous les personnels de travailler dans un climat serein.

De nombreux points à l'ordre du jour de ce CTA vont concerner les résultats scolaires et bilans divers pour notre académie. Le SNALC, le SNE et le SPLEN-SUP sont toujours très attentifs à ces autoévaluations où tout semble aller pour le mieux. Ils sont aussi très attentifs aux rapports, enquêtes et évaluations extérieures à notre système éducatif. Dernièrement ils ont pris connaissance de l'enquête du CNESCO sur les inégalités scolaires, qui révèle que le taux de réussite aux épreuves finales du brevet en Île-de-France n'est que de 47%, alors que 87.1% des élèves obtiennent le diplôme. Ces résultats n'ont rien de surprenant. Rappelons qu'à la

session 2017, un tiers des élèves avaient un nombre de points permettant d'obtenir le diplôme avant même de passer les épreuves. Si l'on a toujours connu un écart entre les résultats des épreuves terminales et le contrôle continu, la mise en place en 2015 d'un faux contrôle continu, fondé sur les domaines du socle commun, ne fait que renforcer l'écart. En effet, ce ne sont plus les moyennes des enseignants, mais un positionnement en fin de troisième sur une échelle à quatre niveaux qui détermine la moitié des points du brevet. Ce système comporte un gigantesque biais car ces points servent également au système d'affectation en seconde, entraînant de fait une propension à surévaluer les élèves afin qu'ils ne se retrouvent pas sur le carreau l'année suivante et que les élèves du collège voisin ne leur passent pas devant. Si notre ministre a très légèrement réévalué le poids des épreuves terminales l'an dernier, il n'a pas touché à ce barème « bienveillant » et généreux, malgré son intention initiale. Il faut dire qu'aucune organisation syndicale représentative en dehors du SNALC, du SNE et du SPLEN-SUP ne le souhaitait.

Le 12 novembre prochain, le SNALC, le SNE et le SPLEN-SUP appellent à la grève. Les sujets de mécontentements sont en effet très nombreux. Citons entre autres les réformes catastrophiques de la voie professionnelle ainsi que du lycée général et technologique, la dégradation de nos conditions de travail et du climat scolaire, l'indignation face au PPCR et les évolutions de carrière, la stagnation de nos rémunérations et la baisse de notre pouvoir d'achat.

Pour terminer, Madame le Recteur, nous souhaitons vous rappeler que le SPLEN-SUP vous a alerté par courriel en date du 19 juin dernier sur la question de la confidentialité des fiches de paies. En effet, nous nous interrogeons sur ce qui est prévu par le rectorat à partir du 1er janvier 2019 puisque le pourcentage de prélèvement figurera sur le bulletin de paye. La majorité des collègues reçoivent leur bulletin de la main à la main, non plié ou simplement déposé à la vue de tous dans une bannette ou un casier. A ce jour, aucune réponse sur cette question de la confidentialité ne nous a été apportée.

Je vous remercie pour votre attention.

Benoît THEUNIS, représentant SNALC-FGAF au CTA.